

Escalade

Mis à jour Jeudi, 02 Février 2012 18:15



L'option escalade est enseignée **4 heures par semaine** (mercredi après midi et **2** en soirée) à partir de la classe **6^{ème}**

12 élèves de l'option escalade **base de Buthiers** débutent **Année scolaire** pendant les parents **séjour de 3 jours** à la découverte de la nature.

L'escalade se pratique sur des murs artificiels extérieurs et intérieurs ainsi qu'en milieu naturel.

L'apprentissage est particulièrement adapté aux élèves qui ont des difficultés à apprendre et qui ont besoin d'un apprentissage adapté et personnalisé.

Cette activité, nouvelle pour beaucoup, rencontre un grand succès et permet de gagner en confiance et en autonomie.



En savoir plus sur l'option au bac :

Éducation physique et sportive : Escalade

Suivre une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités

physiques, sportives et artistiques (APSA)

Découvrir les métiers du sport et les études supérieures qui y conduisent

[Programme détaillé](#) : lire p.14 (les pages 1 à 13 présentent le programme d'EPS des classes de seconde, première et terminale)